

Carrières féminines : les carrières juridiques : (suite et fin)

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **19 (1931)**

Heft 360

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-260335>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

bien des années à la Commission scolaire officielle du canton de Genève, dont elle n'avait, au moment de sa démission, manqué aucune séance.

Son activité privée d'ailleurs, dans sa famille dans son voisinage, dans sa maison, dans son jardin, était aussi étendue et constante. Bienveillante et accueillante, elle formait le centre de réunions de couture très appréciées des voisines (c'est sa maïsonnette de banlieue, qui ressentent vivement son départ, et qui n'oublient pas la part sympathique qu'elle savait prendre à leurs deuils et à leurs chagrins. Et notre journal, dont elle fut une abonnée fidèle dès les débuts, tient à rappeler ici le souvenir de cette femme de bonne volonté, et s'associe au deuil de ses proches, à s'incliner respectueusement devant sa tombe.

E. Gu.

Le Colonel Feyler féministe

Notre collaboratrice, M^{lle} Susanne Bonard écrit dans la Tribune de Lausanne *Les lignes suivantes*:

Les féministes vaudoises tiennent à apporter sur la tombe du colonel Feyler, une modeste gerbe de fleurs et le tribut de leur reconnaissance. Elles n'oublient pas que le disparu fut de leurs amis et qu'il l'affirma avec le courage tranquille qui le caractérisait. C'était un partisan du vote des femmes, et à plusieurs reprises, il l'a dit dans ses articles. Sa sœur, M^{lle} Marie Feyler n'est-elle pas une de nos pionnières? N'a-t-elle pas siégé longtemps dans le comité lausannois pour le Suffrage féminin?

Parmi tant de souvenirs qui évoquent le colonel Feyler, il en est un qui le montre dans une chambre de clinique, et qui fait recevoir l'accueil cordial du malade, son regard clair, sa conversation si intéressante; puis, c'est la main tendue vers la feuille de pétition, qu'on lui présente sans avoir besoin de dire un mot, puisque c'est un ami de toujours. Et la satisfaction d'emporter avec le réconfort d'une belle leçon de vaillance, la précieuse signature. Tous les citoyens sont égaux devant la loi, c'est entendu; il est néanmoins des signatures qui en valent beaucoup d'autres; et il est des appuis qui consolent de l'indifférence et de la mauvaise foi.

S. B.

Pour la prochaine Assemblée de la Société des Nations

Un Bureau féministe international à Genève

Chaque année, les femmes de tous pays se dirigent plus nombreuses vers Genève, quand le mois de septembre ramène dans cette ville l'Assemblée plénière de la Société des Nations; car de plus en plus l'intérêt porté aux questions traitées par celle-ci va grandissant, et de plus en plus on comprend, partout où l'on se préoccupe de problèmes féminins internationaux, que c'est souvent par la voie de l'organisme de Genève, et en tout cas avec son appui, que l'on trouve le mieux leur solution. Le fait que l'Assemblée de 1931 aura à s'occuper de deux questions en tout cas qui tiennent à cœur aux Sociétés féminines, soit de la nationalité de la femme mariée, et des préparatifs de la Conférence de Désarmement, augmentera sans doute encore cette année le

nombre des visiteuses. Il faut se rendre compte aussi que la présence à Genève d'hommes politiques de tous les pays facilite grandement aux organisations féminines les démarches collectives; et enfin, que de si nombreux Congrès, Conférences, etc. gravitent autour des sessions de l'Assemblée et de ses Commissions, que quiconque veut bénéficier de l'élargissement d'horizon de la vie internationale moderne tient à passer au moins quelques jours à Genève en septembre.

Comme chaque année depuis cinq ans, l'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Action civique des Femmes se préoccupe d'offrir à ces visiteuses, et aussi bien à celles qui viennent à Genève pour la première fois qu'aux habituées de longue date, un centre de rencontres accueillant et commode. Elle ouvrira donc, pendant tout le mois de septembre, un Bureau temporaire dans le même local que l'an dernier, soit 6, rue de Saussure, au premier étage, à proximité si immédiate de la Salle des Assemblées, qu'il est possible d'y venir passer quelques instants pendant la traduction d'un discours! Comme les années précédentes, on trouvera à ce local des cartes d'entrée pour l'Assemblée de la S. d. N., des renseignements sur la S. d. N., sur le mouvement féministe international, sur Genève, des adresses de féministes de passage, des journaux féministes, etc. Tous les jours, à 4 heures, le thé y sera offert aux visiteuses, qui pourront utiliser aussi ces locaux pour leurs rencontres d'affaires; et enfin des réceptions officielles ou familières, et des conférences sur des sujets d'intérêt féministe en relations avec la S. d. N., y auront lieu deux ou trois fois par semaine. Le fait que le Comité de l'Alliance se réunira à Genève en septembre vaudra aussi à ce Bureau (que dirigera M^{lle} Gourd, la représentante des organisations féminines au Comité de protection de l'Enfance de la S. d. N.) la présence de plusieurs personnalités féministes, et parmi elles Mrs. Corbett Ashby, Présidente internationale; Adèle Schreiber, députée (Allemagne); Plaminkova, sénateur (Tchécoslovaquie); Rosa Manus (Hollande); Malaterre-Sellier (France); D. von Velsen (Allemagne); Sterling (Grande-Bretagne); Bompas, la secrétaire bien connue du Bureau de l'Alliance à Londres, etc., etc.

Toutes les lectrices de ce journal qui auront l'occasion de venir à Genève entre le 1^{er} et le 30 septembre sont donc chaudement invitées à profiter des services de ce Bureau, et à s'y annoncer dès leur arrivée, l'accueil le plus cordial leur y étant réservé.

Carrières féminines

Les carrières juridiques

(Suite et fin.)¹

PRATIQUE.

Les domaines dans lesquels les juristes peuvent trouver une occupation sont plus nombreux que pour les autres études universitaires.

L'enseignement universitaire du droit exige une très grande aptitude pour les sciences juridiques. En outre, il faut s'attendre, en choisissant cette carrière, à ne rien gagner pendant longtemps.

¹ Voir le précédent numéro du Mouvement.

d'un beau bleu foncé, dans laquelle se reflètent les rayons du soleil. La traversée de la Manche est exquise; un vent pur et vif vous mord le visage, et au lieu du mal de mer appréhendé c'est le parfait bien-être. Et encore quel tableau que le coucher de soleil sur la mer! Nous débarquons presque à regret, et l'express nous conduit dans la nuit à Londres, ville qui a laissé retomber le voile du mystère sur les promesses de ce qui ne nous sera révélé que le lendemain.

Mercrèdi 1^{er} juillet.

Notre programme est bien chargé. Dès 9 h. du matin, nous voilà installées commodément dans un autocar. Ce qui nous frappe immédiatement, c'est la circulation intense et permanente. Dans ce dédale de rues, de places, de squares sans fin, une foule d'autos, de taxis, d'autocars, de « bus » circulent l'un derrière l'autre et l'un à côté de l'autre, se tenant de si près que l'on a le sentiment que les gros véhicules vont engouliner les petits. Et pourtant tout est si bien organisé que tout s'arrange paisiblement et simplement, et que l'on vient à bout des pires enchevêtrements. Après avoir traversé un grand pont, nous arrivons à la « Tour de Londres », cette ancienne et vaste résidence royale, transformée aujourd'hui en musée sous la surveillance de la garde anglaise au costume de couleurs si gaies. Nous visitons les cours, les salles où tant de brillantes réceptions eurent lieu autrefois, puis les souterrains où périrent tant de malheureux prisonniers...

L'après-midi, visite au Parlement. Comment exprimer toutes les impressions éprouvées, toutes les observations recueillies? On se ressaisit, parce que l'on perçoit mieux l'idéal, quelquefois va-

DEUX FEMMES AVOCATES SUISSES



M^{lle} Antoinette QUINCHE
(Lausanne)



M^{me} Nelly SCHREIBER-FAVRE (Genève)
(La première femme avocate de ce canton)

Pour la pratique du barreau (reliée dans certains cantons, par exemple à Bâle, au notariat), il faut — au moins dans les villes — posséder une licence ou un doctorat en droit. En outre, la plupart des cantons exigent encore un examen d'Etat. Le droit de pratiquer le barreau dans un canton est valable sur tout le territoire de la Confédération, en vertu de l'art. 5 des dispositions transitoires de la Constitution Fédérale.

Les perspectives sont défavorables actuellement pour l'ouverture de nouvelles études, en raison de l'encombrement de la profession d'avocat. Il est difficile de se faire une clientèle. Il ne faut pas oublier en outre que les avocats ont de gros frais à supporter (loyer, personnel), alors que les recettes peuvent varier d'une année à l'autre. Ils doivent donc posséder un certain fonds de roulement.

Comme les rapports entre avocats et clients sont basés sur la confiance réciproque, il est important pour les avocats d'entrer en relations personnelles avec les autorités, les sociétés politiques et économiques, les associations, etc.

Ceux qui se destinent à la magistrature doivent bien se rendre compte que c'est une profession fatigante, même pour de fortes personnalités, en raison de la somme de travail qui incombe aux juges (spécialement dans les villes) et de la grande responsabilité qui pèse sur eux.

Les nombreuses places de greffiers, de substituts, et même d'employés aux Offices des tutelles, mènent parfois à la magistrature.

C'est dans l'administration que les juristes trouveront souvent du travail. En outre, à côté des questions supérieures de l'Etat, le service diplomatique et, depuis quelques temps, le service consulaire, leur offrent souvent des places.

Les postes dans l'administration offrent l'avantage d'un traitement sûr et d'une pension. Cependant le traitement y est notablement inférieur

au revenu que peut rapporter une bonne étude d'avocat.

Dans le commerce et l'industrie, on trouve de nombreuses places occupées par des juristes qui préfèrent les questions commerciales aux questions juridiques pures. Les banques, les sociétés commerciales, les sociétés d'assurances, les usines occupent parfois des conseillers juridiques de façon permanente. Mais dans ces places l'activité professionnelle passe au second plan. Il est vrai qu'elles offrent l'avantage d'un traitement fixe, mais il faut compter avec les possibilités d'un renvoi. D'un autre côté, l'employé peut espérer arriver peu à peu à la direction de l'établissement.

* * *

Pour les femmes juristes, la situation est très différente. Il est vrai que la carrière d'avocat est ouverte aux femmes dans toute la Suisse, grâce à un arrêt du Tribunal fédéral. Une femme qui a sa licence ou son doctorat doit être admise aux examens d'avocat dans tous les cantons, et lorsqu'elle a obtenu le brevet d'avocat dans un canton, elle peut ouvrir une étude dans n'importe quel autre canton. Mais, en général, les hommes d'affaires choisissent un homme comme avocat. Par contre, les avocates sont volontiers consultées par les femmes, surtout pour des questions de famille ou de succession. Au point de vue du gain, les perspectives sont moins favorables au barreau pour une femme que pour un homme.

La magistrature est encore fermée aux femmes dans tous les cantons.

Pour ce qui concerne l'administration, on a encore chez nous beaucoup de prévention contre les fonctionnaires féminins, de sorte que ce n'est qu'avec peine que des femmes juristes trouveront des places satisfaisantes.

Une femme juriste qui aurait une certaine

« Debrit's Party »⁽¹⁾

Récit du voyage suffragiste à Londres par la plus jeune des participantes

Quel est ce groupe de femmes joyeuses, si diverses par l'âge, le milieu, la profession, la langue ou le caractère, arborant toutes un petit ruban aux couleurs suisses, qui vient se former à la gare de Bâle en ce beau jour de fin juin? Ces dames, toutes prévoyantes, emportent allègrement leur bagage à main rempli de jolis colifichets ou de chaudes houppelandes. C'est qu'elles vont faire un grand voyage, non pas en Amérique, mais cependant elles vont quitter le continent:

Voyage d'étude à Londres, nous dit leur insigne, voyage organisé par l'A. S. S. F.

A peine avons-nous quitté Bâle qu'une belle campagne prospère et verdoyante s'étend devant nous. C'est délicieux de se laisser emporter vertigineusement vers l'inconnu à travers bosquets, prairies et champs, sous un ciel serein, dans l'éther limpide et pur! On laisse un instant ses pensées vagabonder vers ceux que l'on vient de quitter, puis vers ce que l'on va apprendre à connaître, et l'on se sent vivre d'une manière heureuse. A partir de Laon, paysage plus monotone, qui ressemble à la Flandre; de temps à autre, un rustique moulin à vent voudrait bien nous faire entendre sa douce chanson, mais personne n'a plus d'oreille pour lui. Le train file, file toujours et voici bientôt la mer, une mer

Tel était, nous dit-on, le texte de l'écrivain du wagon dans lequel ont voyagé nos suffragistes! (Résumé.)

illant, que le féminisme a de la femme. Le mouvement féministe tend-il vraiment à faire des femmes suisses des femmes de mérite comme les féministes anglaises? Alors courons-y, sans retard et sans hésiter!

Il est admirable de voir comment ces femmes sont reçues au Parlement sur le même pied d'égalité que les hommes, comment elles ont des droits identiques, ce qui paraît là le plus naturel du monde; combien, en outre elles sont des « personnalités », ce qui, certes, est dû à leur haute valeur, soit intellectuelle, soit morale, plus qu'à leur rang ou leur origine, valeur qu'elles mettent intelligemment à profit pour le bien de la femme. En effet, que d'établissements de tous genres, « Settlements », etc. n'avons-nous pas eu l'occasion de visiter les jours suivants, œuvres créées directement ou indirectement grâce à l'intervention de ces personnalités féminines à l'esprit large et dévoué. Vivent les féministes londoniennes!

Nous sommes reçues d'abord par Miss Eleanor Rathbone, à l'amabilité de laquelle nous devons de visiter ce magnifique palais du Parlement, et qui nous procure des cartes afin d'assister à une séance de chacune des Chambres (très intéressant pour celles qui comprennent l'anglais!) Puis le thé est gracieusement offert par Miss Rathbone et Miss Picton-Turberville, sur la spacieuse terrasse du Parlement au bord de la Tamise. Moment délicieux! où nous faisons connaissance d'autres M. P. (parlementaires) féminines.

2 juillet.

Nous nous délassons, en nous promenant — toujours en autocars — à travers les parcs de la

ville, Hyde Park, Regent Park, et arrivons au site le plus riant de la Tamise. Les rives du fleuve sont bordées de magnifiques propriétés se surpassant les unes les autres. L'assaut, regarde de tous tes yeux, regarde! Si ce n'était nos Alpes, on pourrait se demander ce que les Anglais viennent admirer en Suisse! Bientôt nous arrivons à Windsor, dont nous voyons le château royal, et au retour les parcs grandioses et immenses du château de Hampton, ancienne résidence royale de Henry VIII. Toutes les espèces de roses y sont représentées. Le coup d'œil est splendide!

3, 4 et 5 juillet.

Journées consacrées en grande partie à la visite d'œuvres sociales. D'abord un « settlement » pour enfants en bas âge, écoles, jeunes filles, femmes de marins ou invalides de guerre. Les portes en sont ouvertes à tous les nécessiteux et tous y sont reçus et nourris. Cet établissement est très bien aménagé: salle de consultation, cuisine, salle à manger, bibliothèque, salle de gymnastique, salle de recueillement, de culte, etc. On voit d'ici la tâche de toutes les femmes s'occupant de cet établissement! Elles s'y dépensent tout entières, aussi leur souhaitons-nous ardemment qu'elles et leur œuvre soient bénies et permettent à beaucoup de malheureux sans foyer ou sans affection d'y être relevés et entourés. Les dons sont volontaires, cependant l'Etat pourvoir pour 50 % aux frais d'entretien de ces œuvres. Il existe 30 à 40 « settlements » à Londres. Nous avons également visité un « Club » pour garçons. Vient encore la visite à l'hôpital Elisabeth Garrett Anderson, hôpital pour femmes et enfants. Il est administré et dirigé uniquement par des

expérience et posséderait de l'esprit d'initiative et du zèle, pourrait trouver du travail dans l'industrie ou le commerce comme avocat-conseil (les relations personnelles peuvent être ici très importantes). Mais les chances de trouver une place de ce genre sont minimes, car en général, dans le commerce privé, on a certains préjugés en ce qui concerne la capacité des femmes pour les affaires. La femme a aussi le désavantage en Suisse actuellement de ne pas posséder de droits politiques et de ne pouvoir être les fonctionnaires politiques, ce qui diminue sa valeur (par exemple comme secrétaire d'une association). Les employeurs craignent aussi qu'une femme se marie et les quitte au moment où, très au courant des affaires, elle leur est précisément très utile.

Le grand avantage des études juridiques est qu'elles permettent à ceux qui les ont faites de se livrer à nombre d'occupations qui ne sont pas spécifiquement juridiques: affaires, commerce, œuvres sociales, journalisme, éventuellement même enseignement des branches commerciales ou de l'instruction civique dans les écoles supérieures.

* * *

En résumé, il faut se rendre compte que les professions juridiques semblent passablement encombrées actuellement. Il faut remarquer aussi que les traitements que reçoivent les juristes sont souvent moins élevés qu'on se l'imagine. A la fin de leurs études, ceux qui se destinent au barreau commencent habituellement par un stage plus ou moins long pendant lequel ils ne gagnent rien ou très peu. Dans l'administration fédérale ou cantonale, ou dans celle de certaines grandes villes, les traitements initiaux des places pour lesquelles on exige une culture juridique sont de 6.500 à 8.000 francs environ. Dans les greffes, les places de secrétaires ou de substitués ne sont souvent pas payées au début. Le traitement initial est de 6.000 francs environ. Le traitement maximum des fonctionnaires de l'administration ou des tribunaux dépasse rarement 12.000 francs.

Dans l'industrie privée, les traitements sont généralement plus élevés, mais varient beaucoup suivant les capacités personnelles et le caractère de l'employé.

ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES.

Dans les cantons: Les ordres des avocats. En Suisse: L'Association suisse des juristes (organe: *Revue suisse de jurisprudence*). (Communiqué par l'Association suisse des Femmes universitaires.

(Reproduction autorisée in-extenso seulement et avec indication des sources).

Pour le Désarmement

En Angleterre

La manifestation avec cortège organisée le 11 juillet dernier, à Londres par la Branche anglaise de la Ligue Internationale de Femmes pour la Paix et la Liberté, avec le concours de nombreuses autres Sociétés féminines, a été un très grand succès. On évalue en effet à 10.000 le nombre des participants au cortège, — hommes, femmes, enfants, de tous les milieux, de toutes les religions, qui ont défilé des quais de la Tamise jusqu'à l'Albert Hall. Toutes les Sociétés suffragistes étaient là avec leurs drapeaux, et nombre

de leurs membres évoquaient les temps lointains des cortèges suffragistes, en songeant que, comme jadis le suffrage, le désarmement des peuples viendra aussi si les femmes le veulent!

Plusieurs membres de l'Alliance Internationale pour le Suffrage étaient là, et, avec elles, Mrs. Marie Corbett, la mère de Mrs. Corbett Ashby, à la tête de tout un contingent de femmes du Sussex, désireuses de manifester, elles aussi, en faveur du désarmement. A l'Albert Hall, on évalue à 20.000 personnes la foule qui vint écouter les discours des trois chefs des trois partis politiques anglais, MM. MacDonald, Baldwin et Lloyd George, discours qui furent ensuite répétés à Hyde Park, étant amplifiés par des haut-parleurs. Jamais encore, en Angleterre, on n'avait vu pareille manifestation pour la paix.

„Désarmement“

Tel est le titre de la nouvelle Revue que vient de créer le Comité d'Information sur le Désarmement, à Genève, et dont font partie des hommes bien connus comme MM. W. Martin, rédacteur au *Journal de Genève*; Ch. Lange, secrétaire général de l'Union Interparlementaire; Th. Ruysen, secrétaire général de l'Union des Associations pour la S. d. N.; et de Watteville, secrétaire de la Conférence des Associations de mutilés de guerre et d'anciens combattants, etc., etc. Les fondateurs de cette Revue estiment en effet que, seuls une connaissance plus approfondie du problème du désarmement dans le monde, une idée plus exacte de ce qui se dit et se fait dans chaque pays, un intérêt toujours plus grand et une plus saine appréciation, sont les conditions indispensables du succès de la Conférence générale du mois de février prochain.

Nous recommandons donc chaudement cette Revue (abonnement pour 6 numéros: 3 fr., à envoyer à l'Administration, 3 Château-Banquet, Genève) à toutes nos lectrices qui sentent leur responsabilité, de se faire une opinion d'abord et d'éclairer l'opinion publique ensuite sur cette grave question du désarmement telle qu'elle se pose maintenant devant chaque conscience. La façon parfaitement objective dont cette publication est composée, donnant des nouvelles de l'activité des Parlements, des gouvernements, des partis politiques, des extraits d'articles de presse, dans différents pays, permet à tout lecteur de se documenter au mieux. Une question toutefois pour finir: pourquoi la Suisse n'y est-elle mentionnée nulle part? Est-ce parce que personne chez nous n'a encore rien dit ni rien fait à cet égard?

Les Femmes et la Société des Nations

Plusieurs femmes viennent de siéger récemment dans les réunions des sous-Commissions et Comités de la Commission de Coopération Intellectuelle, qui ont lieu à Genève ce mois: M^{lle} Hélène Vacaresco, poète (Roumanie) et M^{lle} Nini Roll-Anchor, écrivain (Norvège) à la sous-Commission des Lettres et des Arts; M^{lle} Curie (France) au Comité d'Experts scientifiques, dont elle est présidente et M^{lle} Dreyfus-Barney (France) à la délégation du sous-Comité d'experts pour l'enseignement à la jeunesse des buts de la S. d. N.

secrétaire de *St. Joan's Alliance* à Hampstead; par les Femmes Universitaires à Crosby Hall.

Ainsi que le disait la secrétaire internationale de l'A. S. F., si les femmes anglaises sont arrivées à obtenir ce qu'elles possèdent aujourd'hui, c'est au prix d'efforts constants et persévérants. Elle aussi ont eu nombre d'obstacles à vaincre; on vient à bout de tout lorsqu'on se sent unies par un sentiment de solidarité.

R. W.

Toujours la même histoire

D'un journal suédois, ce petit croquis signé d'une femme:

«...Mon mari est à la tête d'un bureau, dans lequel il emploie deux commis, M. H. et M^{lle} S. M^{lle} S. est une employée de premier ordre, et ayant été au service de ce bureau depuis plus longtemps que M. H., elle en connaît toutes les affaires en détail, si bien que mon mari a en elle une confiance entière, s'absente sans scrupule en lui laissant tout en main, et cela même quand M. H. est aussi absent pour le compte du bureau. Malgré cela, le traitement de M^{lle} S. est moindre que celui de son collègue.

L'autre jour, j'entendais mon mari parler avec mon père de ses affaires, lui exposant quelle extension elles prenaient, et terminant ainsi: «Je n'ai pas assez de deux hommes dans ce bureau, il m'en faut un troisième.

— Deux hommes? dis-je avec surprise.
— Eh! oui: H. et moi.
— Mais Philippe, comment ne comptez-vous pas

La nouvelle loi chinoise sur le statut familial

N. D. L. R. — Nous devons à l'obligeance de l'Alliance universelle des Unions chrétiennes de Jeunes Filles la communication des détails intéressants et peu connus qui suivent sur la situation de la femme dans la Chine nouvelle. On ne se doute guère, en effet, chez nous, des progrès sociaux et féministes réalisés là-bas au cours de ces dernières années, progrès que nous a signalés, lors de son récent passage à Genève, une des secrétaires de l'Union en Chine, M^{lle} Ting, qui agit de façon intéressante un esprit international très ouvert et des convictions nationalisées chinoises très profondes. La Chine est en voie de nous dépasser à grande allure, nous démocraties d'Occident, en matière de suffrage notamment, puisque, selon M^{lle} Ting, l'égalité des droits politiques avec les hommes est reconnue aux femmes, et entrera en vigueur dans deux ans, ceci pour permettre aux futures électrices de faire leur éducation de citoyenne. C'est à quoi s'emploient avec ardeur plusieurs Associations féminines, qui font donner jusque dans les villages les plus éloignés des leçons de lecture et d'écriture chinoise aux femmes de la campagne.

Les deux derniers chapitres du nouveau Code civil, qui ont été adoptés en deuxième lecture lors de la 120^e séance de l'Assemblée législative du Yuan, sont consacrés aux lois sur le statut familial et la succession, lois qui réalisent de nombreux principes modernes, notamment l'abolition du concubinage et l'égalité civile de l'homme et de la femme. On s'attend à ce que ces lois soient définitivement adoptées et promulguées, au cours de l'année 1931.

1. *Egalité de l'homme et de la femme.* Le principe de l'égalité de l'homme et de la femme, qui avait été formulé pour la première fois dans une déclaration du premier Congrès national des délégués du Kuomintang, est définitivement inscrit dans la nouvelle loi, comme on peut s'en rendre compte par les dispositions suivantes:

a) sous l'ancienne loi, une femme mariée était restreinte dans sa capacité de disposer, soit ne pouvait pas disposer de ses propriétés sans le consentement de son mari. Selon la nouvelle loi, les femmes jouissent d'une liberté entière et sans réserve de disposer de leurs biens;



(Cliché Mouvement Féministe)

M^{lle} TING

M^{lle} S., qui est capable, et réellement votre bras droit?...

Mon mari prit l'air embarrassé, et essaya de se tirer d'affaires par une plaisanterie, disant que j'avais certainement la tête tournée par ces idées féministes... Je suis accoutumée à ce qu'il me traite comme une nullité, parce que, étant sa femme «je ne travaille pas, et me borne à faire le ménage»; mais je ne suis comprendre qu'il sous-estime ainsi M^{lle} S., qui pratiquement mène ses affaires à sa place à lui... (Morgonbris)

Notre Bibliothèque

1^{me} Conférence suisse de Législation pénale des Mineurs. Edit. *Pro Juventute* Seilergraben 1. Zurich, 1931. 1 vol.: 3 fr. 50.

Ce petit volume, qui reproduit les conférences prononcées lors de la 11^{me} Journée des Tribunaux d'Enfants, à Zurich, n'est pas seulement intéressant et utile pour des magistrats, des juges, ou des spécialistes de droit pénal, mais aussi pour tous ceux qui ont à cœur la protection morale de la jeunesse. En effet, l'inspiration d'ordre éducatif plus que punitif dont relève toute la partie du Code pénal fédéral traitant des délits commis par des mineurs y ressort clairement au cours des différents rapports; et le fait que les principales contributions à la discussion sur ce sujet par diverses personnalités sont également publiées dans ce volume permet d'envisager cette question sous tous ses aspects. Il est évident que c'est de la personnalité du juge, qui doit pénétrer dans la mentalité du jeune délinquant et décider des me-

b) sous l'ancienne loi, il était beaucoup plus facile au mari qu'à la femme d'obtenir le divorce. Selon la loi actuelle, les causes de divorce sont exactement les mêmes pour le mari et pour la femme;

c) le principe que les filles célibataires ont le même droit à l'héritage que les fils, principe qui a été posé, il y a quelque temps, par la Cour Suprême, est incorporé dans la nouvelle loi;

d) le devoir de la femme d'obéir à son mari, qui était prévu par l'ancienne législation, n'est pas reconnu par la nouvelle loi.

II. *Restrictions au droit de mariage.* Afin de donner l'assurance que les fiancés sont sains de corps et d'esprit, certaines restrictions sont imposées au mariage. Elles concernent: a) l'âge légal; b) la nécessité d'une certaine sorte d'affinités spécifiées entre les deux parties; et c) les maladies mentales ou incurables dont peut être affligé l'un ou l'autre ou tous les deux des fiancés.

III. *Abolition du concubinage.* Les concubines n'ont plus aucune situation légale selon la nouvelle loi, et leurs enfants ne sont pas considérés comme légitimes.

IV. *Le devoir des parents de s'entretenir l'un l'autre* est défini de telle façon que, alors que l'entretien des parents qui sont vraiment incapables de se suffire à eux-mêmes est assuré, l'indépendance économique des membres de la famille est d'autre part encouragée.

Kuo-Min.

De-ci, De-là...

Théologues.

M^{lle} Madeleine Bronn vient de recevoir, de la Faculté de théologie libre du canton de Vaud, le diplôme de baccalauréat en théologie avec une thèse sur *Les Actes de la Dispute de Berne* (janvier 1928).

C'est la deuxième fois qu'une étudiante ayant suivi toute la filière des études de théologie reçoit ce diplôme, qui donne droit au pastorat. La première diplômée est M^{lle} Lydia von Auw, depuis plusieurs années pasteur en charge à Olon.

Nationalité de la femme mariée

(Suite de l'article en 1^{re} page)

Passant ensuite aux objections généralement formulées contre l'égalité dans la nationalité, le rapport déclare que les conflits légaux continueront tant que coexisteront côte à côte le vieux système de subordination de la femme et le nouveau système basé sur l'égalité; mais ces conflits iront en diminuant à mesure que s'étendra l'adoption du nouveau système. Le fait de la nationalité indépendante de la femme ne doit pas être une cause d'apatridat ou de double nationalité, et c'est dans l'échec de rendre ce système universel que réside la difficulté. En ce qui concerne l'unité de la famille, le terme d'«unité» a un double sens, et l'on confond trop souvent l'unité morale, qui devrait être appelée l'harmonie dans la famille, avec l'unité juridique. Cette dernière seule peut être imposée par la loi; or, même actuellement, cette unité juridique n'existe pas toujours, puisque des enfants nés sous le système du *jus soli* ont une

femmes, et tous les médecins sont des femmes. Petite annexe de pathologie qui compte environ 60 élèves et une maison de convalescence.

Une œuvre encore du plus haut intérêt est celle de la police féminine à l'Eglise St-Martin. Cette œuvre n'existe que depuis la guerre. Persuadées qu'il était de toute nécessité d'entreprendre quelque chose en faveur des «sans abri», quelques femmes, à l'instigation des pasteurs, ont pris à cœur de trouver un gîte aux vagabonds de la grande ville. C'est en effet à l'Eglise de St-Martin que viennent se réfugier pour la nuit ceux qui ne savent où reposer leur tête. Deux agents de police en ont, durant toute la nuit, la surveillance. Au milieu des dangers que crée inévitablement ce mélange de personnes de tout aspect, elles sont calmes, patientes, sans crainte, comme «sans armes»; très douces et pourtant pleines d'autorité, elles semblent apporter la paix partout où elles passent. Quel exemple! Il existe une salle pour hommes (place pour 150 hommes env.), une salle pour les femmes et un petit abri pour les enfants. Ceci est l'œuvre de femmes pleines de foi, de dévouement et d'amour.

Entre ces visites, chacune de nous profite des heures de loisir pour voir, qui la Galerie Nationale, qui le British Museum, qui Westminster, qui les immenses magasins, qui les quartiers populaires de Londres sous la sauvegarde de l'Armée du Salut. Le tout fut entrecoupé de joyeux meetings ou réceptions féminines, où nous fûmes toujours cordialement reçues: à Caxton Hall par la *Women's Freedom League*, où fut célébré le 87^{me} anniversaire de Mrs. Despard; au Secrétariat britannique des Sociétés pour le Suffrage; par la

sures les plus appropriées à son relèvement, que dépend surtout le succès des mesures législatives. Comme le dit très bien le juge du tribunal d'enfants de Winterthur: «J'ai appris par le contact avec ces jeunes gens que le traitement le plus efficace n'est pas celui qui les repousse et les abaisse, mais bien celui qui les réveille, qui même, si cela est nécessaire, les secoue, qui exige d'eux une collaboration intensive, et qui les aide ainsi à remonter la pente.»

Ce volume constitue donc, par la hauteur de vues remarquable à laquelle se sont maintenus tous les discours publiés, une contribution précieuse et durable à la littérature sur les tribunaux d'enfants, et peut par conséquent être chaudement recommandé à ceux que préoccupe ce problème. D'ailleurs, un article de M^{lle} Leuch, publié dans le No 342 de ce journal, a déjà attiré l'attention sur cette «Journée» de Zurich, en fournissant d'intéressants détails à cet égard.

(Trad. française.) E. V.-A.

F. MANGOLD: *Livre de Cuisine française végétarienne*, revu et augmenté par M. et M^{lle} PIERRE MARTIN. Edité par l'Enseignement Mazdaznan, Genève.

A temps nouveaux, nouveaux aliments, santé meilleure! Ce petit ouvrage, très clair et pratique, contient, outre quelques principes scientifiques d'alimentation, plus de cinq cents recettes dûment expérimentées, de précieuses indications pour développer toute la saveur des aliments et conserver leurs vitamines, de nombreuses manières d'utiliser le blé entier, et de faire à domicile son vrai pain complet.